Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2015

<u>Membres présents</u>: Claude PILLOUD, Jean Michel SALLAN, Ludovic CRETIN, Pierre MICHEL, Georges PROST, Michèle BRAND, Sabine GRILLET, Mélanie JEUNET, Christine SAILLARD, Andréanne CHENAVAS, Jean François PORTE, Stéphane EPAILLY, Ludovic SEIBERT, Thierry BOZZONETTI, Marie Paule COLBACK LEITAO. Secrétaire de séance: MP COLBACK LEITAO.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu précédent.
- Compte rendu des commissions EPCI et Syndicats.
- Rapport annuel SICTOM.
- Délibération transfert compétence PLUI.
- Attributions subventions.
- Devis cloche chapelle llay, enlèvement transformateur.
- Projet requalification Grande Rue.
- Questions diverses.

1/ Approbation de compte rendu du Conseil précédent :

Approuvé à l'unanimité.

2/Compte rendu des commissions :

- Site Nordique de TREMONTAGNE: Stéphane EPAILLY est le nouveau trésorier. De nouveaux panneaux ont été posés sur sites. Les badges sont en vente sur sites à SAINT PIERRE et à CHAUX DU DOMBIEF. Il serait bien que les badges soient achetés sur ces sites afin d'attirer les skieurs dans les villages.
- C.C. Grandvallière: Claude PILLOUD rend compte du projet de transfert de la compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à la Communauté de Communes. Le budget de l' EHPAD de SAINT LAURENT est en hausse en raison de modifications dans la gestion interne. Un poste de Professeur de théâtre a été créé à SAINT LAURENT. A partir de décembre, projet de transfert de la compétence fourrière canine à Morez: ce ne sera donc plus à la mairie qu'il faut s'adresser, mais directement à la fourrière.
- Ludovic CRETIN rapporte l'entrevue entre les représentants de la municipalité et la Direction de l'entreprise NAJA. Depuis 2009, une démarche conjointe entre la Municipalité et le Parc vise à trouver une solution avec la Direction de l'usine NAJA afin qu'elle réduise les rejets de cuivre et de nickel. Ces rejets contraignent la municipalité à faire incinérer les boues, l'épandage sur terres agricoles n'étant pas possible. Ces traitements spéciaux ont un coût, supporté par la municipalité. Environ 45000 € au lieu de 15000 € sans ces déchets tous les 10 ans. Les représentants de la municipalité ont proposé au Directeur de l'usine de participer à ce surcoût. Jusque-là, il a toujours refusé. En cas de nouveau refus, les élus se sont prononcé pour que des sanctions soient prises, à savoir l'interdiction pour NAJA de déverser ses rejets dans le réseau public.

3/ Rapport annuel SICTOM : (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Transport des Ordures Ménagères).

Jean François PORTE rend compte de cette réunion. La pose des moloks facilite grandement la collecte des ordures ménagères. Le site de déchetterie qui concerne notre commune est situé à La SAVINE. 10 personnes sont salariées, 3 qui travaillent directement sur ce site, et 7 qui sont affectées à la collecte. Le tri des ordures pourrait encore être amélioré, mais dans l'ensemble, la gestion ne pose pas trop de problèmes. Il faut rappeler que les déchets verts ainsi que les gravats sont à déposer directement à la déchetterie. Des bacs à compost peuvent être retirés à la déchetterie. L'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est vraiment minime cette année. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

<u>4/Délibération sur le transfert de compétence du PLUI (Plan Local d'Urbanisme</u> Intercommunal) :

Claude PILLOUD rend compte des propositions de la Communauté de Communes. Ce transfert de compétences se situe au niveau du schéma de zonage qui sera pris par la Com. Com. à la place de la municipalité. Il permettra une vue d'ensemble des dossiers, une cartographie sur l'ensemble des communes. La municipalité continuera d'instruire les dossiers et la décision finale sera toujours prise par le Maire.

Des questions sont posées sur les décisions à venir. Jusqu'à quand, jusqu'où la commune restera-t-elle maître de ses choix.

Après un débat, la décision de transférer cette compétence à la C.C. est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

5/ Attribution des subventions pour 2015 :

Jean Michel SALLAN, responsable de cette commission propose de diminuer de manière substantielle la subvention attribuée au ski club, arguant du fait que moins d'enfants du village font partie de ce club, et, par contre, d'augmenter de 50 euros toutes les autres subventions. Après débat, le conseil se prononce pour la répartition suivante :

RC CHAUC DU DOMBIEF	700 €
SKI CLUB DU GRANDVAUX	500 €
CLUB DU Pic de l' Aigle	550€
ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES	250 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	250 €
ACCA CHAUX DU DOMBIEF	250 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	250 €
ASSOCIATION ENTRE PARENTHESES	250 €
ESPERANCE NATURE ET PATRIMOINE	250 €
PECHEURS DE LA LEMME	100 €
SOUVENIR FRANCAIS	100 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	100 €
C.C.A.S. CHAUX DU DOMBIEF	2500 €
TELETHON	200 €
SITE NORDIQUE DE TEMONTAGNE (traçage des pistes ski de fond)	3000€
Chacune de ces propositions a été approuvée à l'unanimité.	

6/ Devis

- Cloche de la chapelle d'Ilay : le devis de réparation fournit par la Société PACCARD FONDERIE , pour un montant de 1715 HT euros est accepté à l'unanimité contre celui de Bodet équivalent à 2815 € HT.

- Enlèvement de l'ancien transformateur de l'usine Top Color pour destruction: le devis de la société APROCHIM de 1195€ HT est accepté à l'unanimité (pour rappel celui de la SCEB s'élevait à 3500 € HT).

7/Projet de requalification de la Grande Rue :

Des aménagements étant à revoir, une nouvelle rencontre avec l'architecte est prévue sous quinzaine.

8/Questions diverses:

- ► Claude PILLOUD nous informe que le bail de l'auberge vient à expiration. La proposition du renouvellement pour 9 ans est acceptée à l'unanimité dans les mêmes conditions.
- ▶ Madame BONVALAIT propose à la municipalité de lui acheter des terrains boisés à llay. La commission concernée se rendra sur place. Une estimation sera faite et éventuellement une proposition d'achat.
- ▶ Le Maire nous lit un courrier de Stéphane GRILLET, annonçant sa démission des Sapeurs Pompiers. Jean Michel SALLAN insiste sur la nécessité de le remplacer le plus rapidement possible. Il rappelle le rôle fondamental des Pompiers dans la commune.
- ▶ Jean François PORTE informe le conseil des inquiétudes de certaines personnes habitant le lotissement quant aux nuisances possibles causées par la création de la piste de ski cross. Stéphane EPAILLY assure que cette piste sera exclusivement réservée au ski et VTT, pas du tout à des engins motorisés.
- ► Ludovic SEIBERT rapporte la demande faite par un arbitre du foot d'avoir un radiateur électrique dans le local réservé aux arbitres, ainsi qu'une douche fonctionnant plus correctement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.30.